



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU 27 MARS 2025**

Nombre de membres en exercice : 9

Date de convocation : 14 mars 2025

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
CHARENTE-MARITIME**

**Arrondissement  
LA ROCHELLE**

**Canton  
LA JARRIE**

**Commune  
MONTROY**

L'an deux mille vingt-cinq le 27 mars à 19h00, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de Montroy, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la vice-présidence de Monsieur Jean GONZALEZ.

Présent(e)s : Jean GONZALEZ, Aurélie NICOLET, Sébastien BONNEAU, Erwan COLLIN, Michèle DELÈTRE, Patrice BOURDILLIAT, Willy RZEPKA.

Absentes ayant donné pouvoir : Isabelle GRENÉ à Michèle DELÈTRE, Viviane COTTREAU-GONZALEZ à Jean GONZALEZ.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Sébastien BONNEAU est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

**ORDRE DU JOUR**

**Adoption du PV du conseil d'administration du 13 mars 2025**

- 1. Affectation du résultat 2024**
- 2. Vote du Budget 2025**

Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 7  
Nombre de membres ayant donné  
pouvoir : 2  
Nombre de membres absents  
excusés : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean GONZALEZ, Vice-président, ouvre la séance à 19h07 et propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 13 mars 2025. Aucune remarque n'est faite et le PV est adopté.

### 1. Affectation du résultat 2024

Jean GONZALEZ expose qu'après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2024, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement reporté de : **1 007.65 €**

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par décision du Conseil d'administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme indiqué dans le tableau suivant :

|   |                   |
|---|-------------------|
| Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : <b>Excédent</b> | <b>1 007.65 €</b> |
| Résultat reporté en fonctionnement ( <b>002</b> )       | <b>1 007.65 €</b> |

### 2. Vote du Budget 2025

Jean GONZALEZ expose que le projet de budget 2025 du CCAS de la commune de Montroy peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 5 650 €

Recettes : 5 650 €

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget 2025 ainsi présenté pour le CCAS de la commune de Montroy.

La date du prochain Conseil d'administration n'est pas fixée.

La séance est levée à 19h16.

Jean GONZALEZ  
Vice-président

Sébastien BONNEAU  
Secrétaire de séance

